



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné assistant-greffier de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 8 juillet 2024, à l'adoption des règlements suivants :

- Règlement numéro RRU1-12-2024 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan d'urbanisme numéro RRU1-2012 aux fins de modifier, dans le secteur du programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville' la carte des types de milieux.*
- Règlement numéro RRU2-66-2024 intitulé : *Règlement de concordance au Plan d'urbanisme aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012, plus spécifiquement d'agrandir la zone U-187 à même une partie de la zone R-96.*

Ces règlements ont fait l'objet de l'émission par la Municipalité régionale de comté de D'Autray d'un certificat de conformité, le 9 septembre 2024, et sont en conséquence réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement.

Ces règlements entrent en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Toute personne désirant obtenir une copie de ces règlements ou les consulter peut en faire la demande au soussigné à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 10 septembre 2024.

Marc-Olivier Breault, assistant-greffier